



SOS

Enfants Abandonnés

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde
A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique

Très urgent!

TSUNAMI



Les maisons détruites
ne se comptent plus

Imaginons : et si c'était nous !

Tout commence
maintenant que
les caméras sont
parties.

Pour qu'ils puissent
reconstruire et nourrir
leurs enfants, donnons
leur les moyens ...

APPEL AU SECOURS TSUNAMI

Redire encore aujourd'hui l'immense catastrophe humaine qui n'a rien épargné sur son passage, dans la zone de Kalutara, au coeur de la région dévastée du Sri-Lanka, où sont accourus nos amis volontaires pour témoigner de ce qu'ils voient et se mettre au service d'une population qu'ils connaissent bien.

Les biens matériels anéantis, certes, mais surtout la mort pour tant de gens.

Ce qui veut dire **des familles détruites**. Des survivants qui ont perdu l'essentiel : parents, grands-parents, conjoints et pire que tout, **des enfants orphelins** pour qui la vie ne peut être que tristesse et douleur, dans la solitude du coeur, dans **l'insécurité matérielle et morale**, l'incertitude et la dépendance totale, face à un avenir noir.

Voici ce que nous disent nos amis par fax depuis le Sri-Lanka : "Presque toutes les écoles de ce coin sont détruites, ainsi que tous les bateaux et les petits cargos. Tout est à refaire. Les petits pêcheurs n'ont plus de travail ni de maison.

Ici, c'est pire que ce que l'on voit à la télévision. On peut mesurer l'ampleur des dégâts. Rien que pour le bas de la côte ouest, il y a plus de 10.000 morts (pour le Sri-Lanka : 30.000) et le nombre de disparus est toujours inconnu à ce jour.

Il n'y a plus rien, sinon beaucoup de tristesse partout. Je fais mon boulot d'infirmière dans des camps de fortune ou dans des petits villages dont personne ne s'occupe (**UN SEUL médecin pour la région**) et avec du matériel de fortune... Beaucoup de blessures ont été occasionnées en s'enfuyant."

Des milliers de sans-abri, des dégâts considérables, la mort et la désolation dans de nombreuses régions.

Voilà qui nous donne une idée du désastre. Et aussi qui nous montre que la fin de l'urgence est progressivement atteinte. Et donc le travail à moyen et à long terme va commencer. Il faut tout refaire, réorganiser la vie pour les années à venir.



Des enfants dans un camp de réfugiés

A KALUTARA (SRI-LANKA), TOUT COMMENCE MAINTENAN



Distribution d'aide d'urgence
à la population

“...si on arrive à transmettre l'idée qu'ils ne sont pas morts d'une catastrophe naturelle mais de la misère dans laquelle ils vivaient, alors on aura fait un pas en avant...”

Pol Jacobs,
La Libre Belgique du 14 janvier 2005.

Tout commence maintenant que les caméras sont parties, qu'il ne reste plus que la misère. Il ne faut pas oublier.

On a fait ce qu'on a pu pour identifier les morts, pour les enterrer ou pour les incinérer. Les personnes demeurées en vie étant hors de danger immédiat, c'est maintenant que s'engage la deuxième phase de l'action, où doit se poursuivre la reconstruction des habitations et des outils de l'activité économique et où doit s'entreprendre la réorganisation de la vie sociale et économique.

Et c'est à une partie de ce travail (**celle qui concerne les enfants, puisque c'est notre raison d'être**) que nous voulons participer et **pour laquelle nous faisons appel à votre aide.**

A Kalutara, sur la côte ouest du Sri-Lanka, les autorités ont décidé de



Un train où des centaines de personnes ont péri

regrouper dans un camp provisoire les enfants pour lesquels le tsunami a été le plus cruel, les laissant seuls au monde.

Il faut financer les besoins de la vie quotidienne des enfants : hébergement, vêtements, couvertures, alimentation, santé : médicaments et matériel médical,

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

----->

Veillez verser tous les mois, la somme de 2,5€ - 7,5€ - 12,5€ - 25€ ou € (au choix).
de mon compte n°-.....-.....

au profit du compte 000-1422898-05 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Date : Signature :

scolarisation, y compris ce qui est nécessaire au développement personnel des enfants. Cela en attendant que l'état s'organise et mobilise durablement ses propres moyens.

Il est important de lutter contre la transmission des maladies infectieuses, d'essayer d'éviter les épidémies.

Nous vous demandons aujourd'hui de participer au financement de cette action, dans la mesure de vos moyens.

Que deviendraient ces enfants laissés à eux-mêmes dans une région en ruines et de surcroît en instabilité politique, et surtout alors qu'ils ont perdu tout recours à leur famille hélas effacée du monde des vivants ?

C'est maintenant qu'il faut agir pour **leur éviter le sort des enfants des rues**, qui équivaldrait pour eux à une malédiction.

Nos volontaires sur place sont soucieux des besoins prioritaires et n'oublent pas les villages plus éloignés qui ont aussi été touchés et qui sont parfois plus difficiles à atteindre.

Nous comptons, pour eux, sur votre compassion et sur votre générosité.

Nous pouvons vous assurer que vos dons seront utilisés et répartis en confiance, de façon équitable et rigoureuse, par nos volontaires bénévoles !



COPIE CLIENT / KOPIE CLIENT

montant en lettres / bedrag in letters

date mémo/memodatum montant en EUR / bedrag in EUR

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever

compte bénéficiaire / rekening begunstigde

240-0010260-79

nom bénéficiaire / naam begunstigde

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

4420 SAINT-NICOLAS

communication / mededeling

date de remise / datum afgifte

EURO

Copie client, présenter uniquement en cas de versement
Kopie cliënt enkel bij storting voorleggen

EURO

signature(s)
handtekening(en)

date de signature / datum ondertekening

**VIREMENT OU VERSEMENT
OVERSCHRIJVING OF STORTING**

*En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case
Bij manuele invulling, één zwart (of blauw) karakter per vakje*

*Ne pas accepter en paiement
Niet ter betaling aanvaarden*

date mémo (facultatif) / memodatum (facultatief)
(uniquement pour exécution dans le futur)
(enkel voor uitvoering in de toekomst)

compte donneur d'ordre / rekening opdrachtgever

nom et adresse donneur d'ordre / naam en adres opdrachtgever

montant / bedrag

EUR CENT

compte bénéficiaire / rekening begunstigde

nom et adresse bénéficiaire / naam en adres begunstigde

2 4 0 0 0 1 0 2 6 0 7 9

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

RUE DE TILLEUR, 54

4420 SAINT-NICOLAS

communication (en MAJUSCULES) / mededeling (in HOOFDLETTERS)

Ne rien écrire ci-dessous / hieronder niets schrijven



SOS ENFANTS ABANDONNÉS NOUS COMMUNIQUE :



Appel :

**Merci de nous donner les moyens de continuer à agir
pour soigner et aider les victimes de cette tragédie.**

C.C.P. 000-1422898-05 ou Fortis 240-0010260 -79

de l'asbl S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

siège social, correspondance et secrétariat :

54, rue de Tilleur à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique)

Tél/fax : 04 252 22 28 de 12h à 16h (sauf mercredi).

e-mail : sosefantsabanbonnes@swing.be

S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS est officiellement reconnu par le Ministère des Finances.

Attestation fiscale sur demande.

Nous vous rappelons que vos dons sont déductibles fiscalement à partir de 30 euros par an.